Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201438-20251210-2025_081-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-081

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 18
Présents : 14
Pouvoirs : 2
Votants : 16

DATE DE CONVOCATION
20/11/2025

DATE D'AFFICHAGE
30 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 26 novembre 2025 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 20 novembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Lecture de l'ordre du jour.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Madeleine BESNARD, Hélène BILY-LE GUYADER, monsieur Gilles CARFANTAN, adjoints,

Mesdames Carol BERTHELOT, Cécile FLAGEUL, Josette GOSSELIN, Gaëlle KERLEROUX, Anne-Cécile ONFRAY, Delphine ROBINAULT, Nicole ROUILLAC, messieurs Alain BALAN, Anthony GUEHENNEUC, Jean-Charles LE BRETON, conseillers.

Étaient représentés : : Emmanuel BARRÉ par Jean-René CARFANTAN, Nicolas GROUAZEL par Jean-Charles LE BRETON.

Était absent excusé non représenté : néant

Étaient absents : Jean-Marie ALLORY, Franck JAOUEN

Détermination du quorum à l'ouverture de la séance.

Présents : 14 Pouvoirs : 2 Absents : 2 Votants : 16

A été nommée secrétaire de séance : Gilles CARFANTAN

DÉLIBÉRATION N°2025-081

FINANCES LOCALES - Convention cadre Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) – Avenant n°2 à la convention

Rapporteur : Jean-René CARFANTAN, Maire

Le 28 juin 2022, les représentants des neuf communes membres de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ont signé la Convention cadre Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Elle détaille les enjeux, orientations stratégiques et plans d'actions des opérations à mettre en œuvre pendant toute la durée du programme, par commune et à l'échelle de l'agglomération.

Ainsi 5 axes stratégiques communs ont été identifiés :
- Renforcer la dynamique commerciale en centre-ville ;
- Développer une offre adaptée et responsable en matière d'habitat ;
- S'inscrire dans une trajectoire de mobilité active et décarbonée ;
- Valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager ;
- Offrir un niveau de services attractif ;

Durée de la convention :
L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature de la Convention cadre jusqu'à mars 2026.

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme.

Collectivités partenaires :

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201438-20251210-2025_081-DE

L'article L303-2 du Code de la construction et de l'habitation précise que tout avenant à la convention d'ORT (Convention cadre Petites Villes de Demain) doit être approuvé par les collectivités signataires de la convention (Broons, Caulnes, Dinan, Lanvallay, Matignon, Plancoët, Quévert, Taden et Trélivan), l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Périmètre d'application :
Le périmètre stratégique de la convention est celui de Dinan Agglomération.

Les périmètres de secteurs d'interventions opérationnels sont, quant à eux, ceux du centre-ville de chacune des communes signataires et éventuels secteurs de projets.

1er avenant à la convention :
Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la signature d'un premier avenant à la convention cadre Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Cet avenant a ensuite été approuvé par délibération n° CA-2024-096 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 30 septembre 2024.

2ème avenant à la convention :
La Convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) se terminera en mars 2026.
Il est proposé de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2026, conformément à la durée révisée du programme Petites Villes de Demain (PVD) par la conclusion d'un avenant.

Gouvernance :
Un Comité de Pilotage, présidé par Madame la Sous-Préfète de Dinan et Madame Laurence Le Du-Blayo, Conseillère déléguée à la Revitalisation des Centralités de Dinan Agglomération, se tient annuellement au 1er trimestre.

Suivi des projets :
Le déploiement, le pilotage et le suivi du dispositif sont conduits par un chef de projets pour la commune « Petite Ville de Demain », pôle de centralité principal de Dinan et le pilotage de l'ORT à l'échelle de l'EPCI.

Un second poste de chef de projets assure le suivi pour les communes « Petites Villes de Demain », centralités secondaires de Broons, Caulnes, Matignon et Plancoët.

Calendrier :

Passage en Conseil Municipal dans chacune des 9 communes pour approbation de l'avenant n°2, de la poursuite des financements des postes de Chefs de projets et la signature du Maire ou de son représentant	Avant fin d'année 2025
8ème Comité de pilotage de l'Opération de Revitalisation de Territoire	Janvier 2026
Approbation de l'avenant n°2 en Conseil Communautaire	Février 2026

Une version provisoire de l'avenant est annexée à la présente délibération pour présentation en Conseil Municipal, pour avis et autorisation de signature du Maire ou de son représentant. L'avenant définitif sera approuvé lors du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération de février 2026.

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.

Vu l'article L. 303-2 du Code de l'habitat et de la construction.

Vu la signature d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » des communes de Broons, Caulnes, Dinan, Matignon et Plancoët le 21 avril 2021

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201438-20251210-2025_081-DE

Vu la délibération n° CA-2022-060 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération adoptant la Convention cadre PVD/ORT en date du 27 juin 2022.
En raison des enjeux partagés, les communes de Lanvallay, Quévert, Taden et Trélivan sont signataires de la convention cadre et intègrent l'ORT.

Vu la délibération n° CA-2024-096 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 30 septembre 2024 approuvant l'avenant n°1 à la Convention cadre PVD/ORT

Ainsi, considérant ces éléments,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

1. D'approuver l'avenant n°2 à la Convention cadre du dispositif national « Petites Villes de Demain » (PVD) valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

2. De valider une poursuite des financements des postes de chefs de projets « Petites Villes de Demain » (PVD) et Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) jusqu'au 31 décembre 2026.

3. D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la Convention cadre Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et à en accompagner le respect et la mise en œuvre.

Fait à Matignon, le 9 novembre 2025
Le Maire, Jean-René CARFANTAN

